

## Déclaration du Comité National du 5 au 8 mars 2024 à Paris

Le Comité National s'inscrit pleinement dans la résolution du Comité Confédéral National qui s'est réuni les 26 et 27 septembre 2023 et dans les résolutions de son Congrès Fédéral qui s'est tenu à Dijon du 2 au 6 octobre 2023.

Le Comité National avec la Confédération condamne toutes les guerres et économies de guerre ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs, des femmes et des hommes, dans le monde. Halte aux guerres, nous demandons le cessez-le-feu dans tous les pays, notamment en Ukraine, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Iran, à Gaza, au Yémen, en Ethiopie, en République démocratique du Congo et les Grands Lacs, au Sahel, en Haïti, au Burkina Faso, en Somalie, au Soudan, en Birmanie, au Nigéria et en Syrie...

Il apporte notamment son soutien plein et entier à nos camarades actuellement en exil ou emprisonnés sur le simple chef d'accusation « d'organisation de rassemblement public pouvant perturber l'ordre social », et exige la libération de nos camarades emprisonnés en Iran.

### POLITIQUE GÉNÉRALE

Le Comité National de la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de santé Force Ouvrière se tient dans un contexte social marqué par une politique d'austérité budgétaire et de stagnation des salaires au regard de la forte inflation persistante.

Le Comité National revendique des services publics forts dotés de moyens humains et matériels nécessaires, pour répondre aux besoins de la population, afin de garantir la cohésion sociale et lutter contre les inégalités sur l'ensemble des territoires de l'hexagone et des DOM-TOM.

Le Comité National rappelle le principe de neutralité et la place centrale des services publics parmi les socles fondamentaux qui définissent la République sociale et démocratique, indispensables à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités.

Le Comité National dénonce par ailleurs les choix budgétaires et politiques qui précipitent la fermeture de certains services et l'éloignement des services publics de la population.

Le Comité National rappelle que les budgets de fonctionnement de la Fonction Publique ne doivent pas être considérés comme une dépense, mais comme un investissement. Le Comité National s'oppose à la politique d'austérité ayant comme effet de mettre à mal les effectifs, les salaires et les conditions de travail des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. C'est pourquoi le Comité National rejette la décision du gouvernement d'annuler par le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 les 10 milliards d'euros de crédits alloués pour moitié sur certaines politiques publiques (écologie, aide au ménage, transition énergétique, mission de prévention en santé, autonomie, handicap...) et l'autre moitié répartie sur les ministères (report des remplacements des départs naturels, budget de fonctionnement...).

## **SALAIRES**

Le Comité National rappelle que la revalorisation de 1,5 % et les 5 points d'indice attribués le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le sont au titre de 2023 et restent largement insuffisants pour faire face à une inflation qui atteint des niveaux records et impacte tous les ménages, à tous les niveaux. Le coût du logement et des énergies ne cesse de flamber comme l'ensemble des matières premières ou transformées qui agissent sur l'augmentation des prix.

Le Comité National revendique l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, des traitements, des pensions, des retraites, des allocations ainsi que leurs rattrapages à hauteur de 21 % minimum, correspondant à la perte du pouvoir d'achat comparée à l'inflation depuis des décennies.

## **PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE**

Le Comité National dénonce par avance toute velléité du gouvernement d'instaurer une rémunération au mérite et de faciliter le licenciement des fonctionnaires à travers le projet de loi « GUÉRINI ». Il rappelle que le statut est le garant de la neutralité des fonctionnaires et de leur protection contre les pressions et l'arbitraire politique.

Le Comité National exige l'ouverture des négociations sur l'ensemble des grilles indiciaires de rémunérations des agents de la Fonction Publique et des grilles de salaires des conventions collectives pour les salariés du privé.

Le Comité National revendique le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, système d'indexation sur l'inflation garant d'une revalorisation automatique de la valeur du point au moins égale à l'indice des prix.

Le Comité National s'oppose à toute rémunération au mérite, génératrice d'inégalités croissantes entre les fonctionnaires et agents publics.

## **DÉVELOPPEMENT /SYNDICALISATION**

Le Comité National rappelle la nécessité de développer les syndicats existants et de procéder à la création de nouvelles implantations, ceci afin d'affirmer plus encore la représentativité de la Fédération FO-SPSS par une progression encore plus forte aux prochaines élections professionnelles. Pour ce faire, l'ensemble des structures syndicales doivent établir un plan de développement pour atteindre les objectifs de créations de syndicats, et d'augmentation du taux de syndicalisation Force Ouvrière. Ainsi l'objectif de la création de deux nouveaux syndicats par an et par GD semble atteignable.

## **JEUX OLYMPIQUES 2024**

Le Comité National dénonce l'obligation faite aux agents publics de reporter leurs congés durant la période olympique.

Il dénonce également les restrictions de déplacements imposées aux salariés et agents publics en région parisienne et dans l'ensemble des villes qui recevront les épreuves des JO.

Le Comité National revendique une compensation salariale de haut niveau et identique pour tous les agents territoriaux et hospitaliers qui seront impactés par les jeux.

De même, le Comité National ne s'interdit aucune action revendicative, et/ou mobilisation, y compris la grève durant les jeux olympiques, il n'y aura pas de trêve sociale avant, pendant, ni après les jeux.

### **RETRAITES**

Le Comité National rappelle son opposition à l'allongement de la durée de cotisation et au report de l'âge légal imposés par la réforme des retraites. Il réaffirme son attachement au maintien des 42 régimes de retraite, et à la caisse de retraite de la CNRACL.

Le Comité National exige le maintien de la reconnaissance des agents actuellement en catégorie active, et revendique l'extension du périmètre de prise en compte des métiers pénibles, insalubres ou salissants.

Le Comité National dénonce la mise en place d'un fonds de prévention et d'usure professionnelle famélique, inconséquent et peu ambitieux au regard des conditions de travail des agents.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)**

Le Comité National exige la traduction réglementaire et législative du protocole d'accord PSC pour la Fonction Publique territoriale.

Il mandate la Fédération pour négocier une amélioration du panier de soins et donc une augmentation de la participation des employeurs en matière de complémentaire santé.

Il revendique une application réelle, élargie et améliorée de l'article L722.1 et 2 (dit Soins gratuits dans les établissements) pour la Fonction Publique hospitalière, complétée d'une mutuelle santé pour les soins non réalisables dans la FPH. C'est pourquoi, le Comité National engage l'ensemble des structures FO à distribuer largement le Quésaco PSC pour expliquer la légitimité de nos revendications et faire signer la pétition le plus largement possible, afin de mettre la pression sur le gouvernement et ainsi obtenir une PSC de haut niveau.

### **EFFECTIFS/RECRUTEMENTS**

Le Comité National dénonce l'augmentation incessante des recrutements d'agents contractuels et/ou à temps non complets facilités par la « loi de transformation de la Fonction Publique », dans la Fonction Publique territoriale et hospitalière, au détriment des emplois statutaires qui ne compensent pas les départs des agents.

Il revendique les recrutements de fonctionnaires nécessaires pour un service public territorial et de santé à la hauteur des besoins de la population et au maintien des bonnes conditions de travail.

### **ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

Le Comité National rappelle que les élections TPE relèvent également de notre Fédération et appelle toutes les structures de la Fédération à apporter leur soutien à nos camarades des Unions Nationales et des autres Fédérations, ainsi que des Unions Départementales dans le cadre de ces élections professionnelles.

A cet effet, Il appelle également toutes nos structures à soutenir nos camarades qui sont actuellement en cours d'élections professionnelles dans le secteur privé.

## **LOGEMENT DES AGENTS PUBLICS**

Le Comité National demande la communication intégrale du rapport de la mission du député AMIEL. Il rappelle la nécessité pressante de mettre à disposition des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers des logements décents avec des loyers abordables.

Le Comité National exige que les mesures prises pour les logements des fonctionnaires bénéficient également aux agents territoriaux et hospitaliers. Il rappelle que les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers sont employeurs et qu'à ce titre ils ont également intérêt à faciliter l'accès au logement.

Le Comité National revendique une prise en compte de la cherté du logement dans les zones tendues telles que la région parisienne, les grandes métropoles et les départements frontaliers.

## **DROITS DE GRÈVE**

Le Comité National réaffirme l'importance de l'inscription du droit de grève dans la Constitution. Il dénonce toutes les tentatives de remises en cause du droit de grève quelles qu'elles soient.

Il dénonce celles déjà apportées dans certains services des collectivités territoriales à travers la loi de transformation de la Fonction Publique.

Le Comité national dénonce les attaques sans précédent contre les responsables syndicaux traduits devant les tribunaux pour donner suite aux actions syndicales.

## **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Comité National condamne les décisions de non-versement de la prime « pouvoir d'achat » par plus de la moitié des employeurs territoriaux. Il demande que de telles mesures soient désormais imposées aux employeurs territoriaux.

De même, le Comité National exige la revalorisation et l'attribution automatique des indemnités pour travail de nuit, dimanches et jours fériés.

Le Comité National souligne que le manque d'attractivité des recrutements dans les collectivités est la conséquence de la faiblesse de rémunération des fonctionnaires et agents territoriaux.

Il revendique l'application du complément de traitement indiciaire à l'ensemble des agents territoriaux des services sociaux et médico-sociaux territoriaux.

Le Comité National revendique les recrutements nécessaires à un bon fonctionnement des services publics locaux, afin de satisfaire les besoins de la population. Il rappelle que le service public est le seul bien de ceux qui n'ont rien et qu'en cette période de forte inflation, ils sont plus que jamais indispensables pour maintenir le lien social au sein de la population.

Enfin, le Comité National continue de dénoncer la recentralisation larvée des collectivités à travers la suppression de leur autonomie fiscale et leur mise sous tutelle masquée à travers le dispositif dit « de Cahors ».

Le Comité National demande à l'Etat de prendre les dispositions pour rendre des marges de manœuvre financière aux collectivités territoriales.

## ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Le Comité National récuse le financement insuffisant de l'objectif des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) ne prenant pas en compte l'inflation subie par les établissements, les besoins de réouvertures de lits et d'embauches de personnels nécessaires à cet objectif.

Le Comité National revendique un financement des hôpitaux en fonction des besoins de la population qui ne cesse de s'accroître avec son vieillissement et les maladies chroniques inhérentes.

Le Comité National exige du gouvernement l'instauration de ratios ou normes soignants/soignés opposables, afin d'améliorer la sécurité des soins, la qualité de prise en charge des patients ou résidents, les conditions de travail et contraindre ainsi les employeurs à assurer un financement pérenne des effectifs soignants dans les établissements de la FPH.

## MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL

→ Proposition de Loi bien vieillir, grand Âge et autonomie.

Le Comité National constate que la population française vieillit, que le rythme de ce vieillissement s'accélère, et qu'il y aura donc plus de femmes et d'hommes de 65 ans que de jeunes de 15 ans et moins à très court terme, que cette inversion aura des conséquences directes sur l'évolution des structures comme les EHPAD, mais également sur le soin à domicile et l'ensemble des structures alternatives existantes ou à venir couvrant le champ de l'autonomie.

Le Comité National dénonce le principe même de l'existence d'un ONDAM médico-social dont le montant insuffisant aggrave le déficit des EHPAD et les précipite vers un défaut de paiement. Il juge obsolète et inadapté ce mode de financement, il revendique une loi de financement programmatique et d'investissement à la hauteur des besoins des établissements.

Le Comité National condamne les effets d'annonce des gouvernements successifs qui n'ont jamais eu la capacité à décider d'une loi répondant à la fois aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, des personnes handicapées et des agents et salariés travaillant auprès d'eux. De fait les professionnels subissent les conséquences de cette inertie, confrontés à de mauvaises conditions de travail ayant un effet délétère sur leur santé et sur la qualité de prise en charge des personnes âgées dépendantes et handicapées.

Le Comité National revendique l'ouverture de places en nombre suffisant dans les IFSI et IFAS, afin d'améliorer les conditions de travail et répondre ainsi aux besoins de la population par des recrutements urgents et massifs dans l'objectif d'atteindre le ratio de 1 soignant pour 1 résident.

Le Comité National exige le versement immédiat du complément de traitement indiciaire (CTI) à tous les personnels encore exclus de ce dispositif, notamment dans le secteur social, par décision unilatérale du gouvernement.

En conclusion, le Comité National affirme que l'heure est, plus que jamais, à la mobilisation. C'est par la grève et le blocage dans l'action intersyndicale unitaire que nous pouvons désormais obtenir satisfaction sur l'abrogation de la contre-réforme des retraites et s'opposer à la future Loi GUÉRINI voulant ériger le mérite en variable d'ajustement de la rémunération des fonctionnaires. Partout nos syndicats doivent s'engager à organiser des assemblées générales, pour réunir le personnel afin d'établir les cahiers de revendications, définir les moyens d'action pour obtenir satisfaction et décider de la grève et de sa reconduction.

La victoire est possible, avec notre Confédération nous appelons nos syndicats à s'inscrire avec détermination à participer, soutenir, initier les actions de blocages et de grève qui se multiplient partout dans le pays, dans le cadre des prochaines journées de grève et de mobilisation à partir du 19 mars 2024 jusqu'au 8 septembre 2024.

**REVENDIQUER – NÉGOCIER – CONTRACTER !!!**

Déclaration adoptée à la majorité, à Paris le 8 mars 2024.